

## BAREME D'HONORAIRES

LES PRIX SONT T.V.A. INCLUSE AU TAUX DE 20%

### 1 – LOCAUX d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5:

#### HONORAIRES TTC, au taux actuel de la TVA de 20% à la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

**10 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable pour la ZONE TENDUE et**

**8 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable pour la ZONE NON TENDUE.**

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.**

#### HONORAIRES TTC au taux actuel de la TVA de 20%, à la charge du bailleur :

Honoraires d'entremise et de négociation : NEANT

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

**10 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable pour la ZONE TENDUE et**

**8 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable pour la ZONE NON TENDUE.**

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable**

**LOCATION GARAGE** = Forfait 180.00 € TTC à la charge du locataire

### 2 – AUTRES LOCATIONS (locaux commerciaux, locaux professionnels) :

Le mandataire aura droit à une rémunération fixée à **8.00 % TTC** du loyer annuel charges comprises, à la charge du locataire.

### 3 – GESTION :

Le mandataire aura droit à une rémunération fixée à **7.20 % TTC** sur toutes les sommes encaissées, à la charge du bailleur.

**HONORAIRES COMPLEMENTAIRES** (garantie les loyers impayés) :

Le mandataire aura droit à une rémunération fixée à **3.60 % TTC** sur toutes les sommes encaissées, à la charge du bailleur.

### 4 – VENTE :

De 0 à 165.000 € commissions forfaitaires de 9.000 € TTC à la charge du vendeur.

De 166.000 € à 450.000 € 5% TTC du prix de vente à la charge du vendeur.

De 451.000 € à 700.000 € 4% TTC du prix de vente à la charge du vendeur.

A partir de 701.000 € 3% TTC du prix de vente à la charge du vendeur.

8% TTC du prix de vente pour les terrains et 10% TTC du prix de vente pour les garages, à charge vendeur.

(Tranches non cumulatives)

**5- AVIS DE VALEUR : 200 € TTC**

SARL IMMOBILIERE DE LA RESIDENCE – 63 avenue Maréchal Juin – 13700 MARIIGNANE  
au capital de 40.000 € - RCS Aix en Provence 318 056 397 représentée par son gérant Monsieur Frank FABRE

Honoraires au 01/04/2017